

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

x x x

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est rassemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.104/12.20

Objet : Acquisition foncière
Parcelles de terrain nu cadastrées BB N°85 et BB N° 95 situées Hameau du Becquet (à l'angle des rues de la Fontaine et Boileau)

Délibération n°: D.104/12.20

Objet : **Acquisition foncière**
Parcelles de terrain nu cadastrées BB N°85 et BB N° 95 situées Hameau du Becquet (à l'angle des rues de la Fontaine et Boileau)

Monsieur GIMAY indique que dans le cadre du règlement de leur succession, les consorts DEVE, propriétaires des parcelles de terrain nu, cadastrées BB n°85 et BB n°95, situées Hameau du Becquet, à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue Boileau, ont fait part de leur intention de procéder à leur vente. Lesdites parcelles, d'une surface respective de 13 546 m² et 11 m² (soit une surface globale de 13 557 m²) sont classées en zone A Urbaniser Résidentielle (AUR) au plan Local d'Urbanisme.

L'acquisition de ces parcelles, qui jouxtent plusieurs terrains propriétés de la Ville de Lillebonne, présente un intérêt certain pour la commune puisqu'elle lui permettrait d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble de la zone AUR « les coteaux du Becquet », où pourrait être envisagée la réalisation d'un projet d'intérêt général en adéquation avec le site et répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat.

La Ville de Lillebonne s'est, par conséquent, portée acquéreur des parcelles précitées et ce, pour un prix négocié entre les parties, de 135 000 € ; somme qui inclut les frais d'agence d'un montant de 5 000 €.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'en se portant acquéreur des parcelles de terrain nu cadastrées BB n° 85 et BB n° 95, la Ville de Lillebonne souhaite pouvoir maîtriser l'ensemble du foncier de la zone AUR « les coteaux du Becquet » où pourrait être envisagée la réalisation d'un projet d'intérêt général,

Considérant l'accord intervenu entre les Consorts DEVE, vendeurs des parcelles précitées et la Ville de Lillebonne, acquéreur, sur le prix d'achat du terrain nu, à savoir 135 000 € ; somme qui inclut les frais d'agence d'un montant de 5 000 €,

Considérant que ce prix d'acquisition étant inférieur à 180 000 €, France Domaine n'effectue pas d'évaluation des biens,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition, par la Ville de Lillebonne, auprès des Consorts DEVE, des parcelles de terrain nu cadastrées BB n°85 et BB n° 95, d'une surface globale de 13 557 m², situées Hameau du Becquet - à l'angle des rues de la Fontaine et Boileau -, pour un montant de 135 000 €, frais d'agence inclus,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

Imputation de la dépense sur le budget de la Ville.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



[Signature]
Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,